## SALAIRES JANVIER 2020 Pas d'indexation.



SALAIRES DE BASE à partir du 1er juillet				
	37.20'	38	39	40
cat. I	15,1760	14,9100	14,5280	14,1640
cat. II	14,7730	14,5140	14,1410	13,7880
cat. III	14,3850	14,1320	13,7700	13,4260
cat. IV	13,9540	13,7090	13,3580	13,0240
cat V	13,5130	13,2760	12,9360	12,6120



Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre délégué ou section régionale CG.

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site web de la CG (<u>WWW.ACCG.BE</u>), outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations les plus récentes concernant le secteur et des liens intéressants.

Editeur responsable : Werner Van Heetvelde Rue Haute 26-28 – 1.000 Bruxelles décembre 2019.





## **SALAIRES**



## **PAS D'INDEXATION EN JANVIER 2020**



Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre délégué.

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site web de la CG (<u>WWW.ACCG.BE</u>), outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations les plus récentes concernant le secteur et des liens intéressants.

Editeur responsable : Werner Van Heetvelde Rue Haute 26-28 – 1.000 Bruxelles décembre 2019.







